



A M. le Directeur Général de l'Aviation Civile, Patrick Gandil  
5, rue Henri Farman  
75015 Paris

**Objet** : Accident du 5 décembre 1989 à Lille

**PJ** : Lettre de M. Castay, chef de quart à la tour de Lille ce jour là

Monsieur le Directeur Général,

Vous avez évoqué, lors de votre audition du 13 octobre dernier devant la Commission du Développement Durable de l'Assemblée Nationale, l'accident survenu le 5 Décembre 1989 sur l'Aéroport de Lille-Lesquin entre un Airbus A320 d'Air Inter et un Mooney 20.

Sans rentrer dans les détails (que vous pourrez trouver dans la lettre jointe de Mr Castay Chef de Quart ce jour-là), cet accident avait soulevé un grand émoi parmi les personnels (DGAC, Compagnie Aérienne ou Gestionnaire) présents à cette époque bien qu'il n'y ait eu fort heureusement que des dégâts matériels à déplorer.

Vingt ans se sont écoulés depuis, durant lesquels aucune communication (technique, judiciaire) ni remarques (orales ou écrites) n'ont été faites aux personnels notamment à ceux de service en vigie ce jour-là.

Comprenez la stupéfaction (et le mot est faible) avec laquelle nous avons accueilli les paroles que vous avez prononcées le 13 octobre dernier et notamment : "accident de sécurité dû au contrôle aérien" ou encore "occupants de l'avion léger tués"

Si vous vous êtes appuyé sur certains documents ou rapports, nous demandons officiellement à en avoir communication. Si, comme nous le pensons, vous avez été très mal informé sur cet événement, nous vous demandons de vous en expliquer vers les personnels et les parlementaires.

Il en va de cette initiative afin de retrouver sérénité et confiance au sein des personnels lillois.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos salutations syndicalistes.

Pour l'USAC-CGT, les secrétaires régionaux Nord  
D.ROUSSEL & G.STURTZER

Monsieur le Directeur Général,

Ancien contrôleur Lillois, à la retraite depuis 2003, je me permets de vous écrire à propos de l'accident survenu à Lille le 5 décembre 1989 entre un A320 et un avion léger de type Mooney, car j'étais Chef de Quart en poste, ce jour-là .

Ce sont mes anciens collègues de l'USAC-CGT de l'aéroport de Lille, qui, choqués, m'ont révélé les propos que vous avez tenus à l'Assemblée Nationale le mardi 13 octobre 2009 lors de la séance de 17h00 de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, à propos de cet accident.

Depuis je me suis procuré le compte rendu officiel de cette séance dans lequel vous affirmez :

« ... nous ne recensons que deux vrais accidents de sécurité dus au contrôle aérien. Le 5 décembre 1989, il y a eu une collision à Lille entre un A320 et un avion léger, qui avait pénétré sans autorisation sur une piste. Le contrôle aérien a demandé à l'A320 de remettre les gaz, mais cela n'a pas évité qu'il touche de son train l'avion léger, dont les occupants ont été tués... ».

En tant que protagoniste, par ailleurs interrogé par la commission d'enquête d'Air Inter et par celle du BEA, je tiens à vous dire que vos propos sont totalement inexacts. Vous avez apparemment très mal été « briefé » sur la question. Je m'explique :

- D'abord il n'y a eu ni morts, ni même de blessés, rien que des dégâts matériels (très importants) ; Cela explique d'ailleurs qu'il n'y a pas eu procès, mais simplement un arrangement entre l'État français, Air Inter et la partie Hollandaise (le pilote du Mooney était un scientifique, astronaute de la mission Mercury, de nationalité Hollandaise. Vous pourrez vérifier mes dires auprès du BEA et lire l'article du journal « la Voix du Nord » qui le lendemain a publié un grand reportage, avec photos à l'appui...

- Par ailleurs il n'y avait qu'une personne à bord du Mooney 20, l'astronaute Hollandais, qui avait animé la veille une conférence à Lille sur ses exploits et qui était furieux d'être bloqué sur l'aéroport à cause du brouillard, (il n'y avait pas les minima requis pour un décollage en monomoteur à cause du brouillard).

- Ensuite, ni moi-même, en tant que Chef de Quart, ni aucun des contrôleurs en poste ce jour-là (l'effectif était au complet), n'a fait l'objet de façon orale ou écrite de la part de nos supérieurs hiérarchiques, tant au niveau local, régional que national de remarques, de mise en garde, d'avertissement ou de sanction. Ce qui aurait été le cas si une quelconque responsabilité nous avait été imputée et aurait été tout à fait normal, me semble-t-il. Aucun compte rendu d'enquête (y en a-t-il un ?) ne nous a été remis et une fois les investigations faites par les services compétents, nous n'avons jamais plus entendu parler de cette affaire, comme si rien n'avait existé.

- Enfin je vous informe que le pilote du Mooney a été sanctionné dans son pays par le retrait de sa licence de pilote (source BEA).

En conclusion est il n'est pas possible d'affirmer comme vous l'avez fait, que cet accident entre dans la catégorie de « vrais accidents de sécurité dus au contrôle aérien ». Cet accident est uniquement dû à un pilote gonflé d'orgueil, se croyant, parce qu'astronaute, au-dessus des lois, et qui, profitant d'une nappe de brouillard qui revenait et le cachait à notre vue, s'était aligné sur la piste de sa propre initiative, pour nous forcer la main.

Sur intervention du contrôleur l'A320 en procédure Cat III a remis les gaz immédiatement, mais c'était trop tard, il a touché la piste et son train a coupé les deux ailes du Mooney, sans toucher l'habitacle.

Vous comprendrez, j'en suis sûr, que nous ne pouvons accepter d'être accusé devant la représentation nationale, d'avoir, par suite de faute professionnelle, causé la mort de personnes. C'est pourquoi je vous demande instamment de faire rectifier le compte rendu de séance, et de faire parvenir un rectificatif auprès des parlementaires présents ce jour-là.

Ce serait rendre justice aux contrôleurs Lillois qui, ce jour-là n'ont rien eu à se reprocher.

D'avance je vous remercie et vous présente mes salutations.

